



Négociation Fins de Carrière CEA 21 avril 2009



Marcoule le 21-04-2009

Le 6 Avril, DRHRS nous a resservi, à quelques nuances près, son projet initial rejeté par l'action du personnel en novembre et décembre 2008.

1) Indemnité de départ en retraite :

Au maximum 7 mois du dernier salaire, si le salarié prévient 18 mois avant.

Indemnité calculée sur la base d'un coefficient de paiement égal à 425 points (pour les salariés dont ce coefficient est inférieur à 425 points)

2) Evolution des régimes de CAA

Contrairement à ce qu'affirme DRHRS, rien n'oblige à changer les règles de départ en CAA. Ces évolutions résultent uniquement de la volonté du CEA. De fait, le CEA profite de la situation pour notamment remettre en cause la référence à 60 ans pour la date de départ en NIG 119 ainsi que l'obligation de départ en CAA. Comme pour le dispositif de départ en retraite, l'objectif vise à faire des économies sur le dos des salariés.

Face à cette régression, les Organisations Syndicales la CGT et FO revendiquent :

- une **Prime égale pour tous** en prenant comme salaire de référence, le salaire moyen fiscal du CEA (3911€ en 2007) et le nombre de 14, 15 ou 16 mois ;

Cette proposition de prime égale pour tous est supérieure, pour tous les salariés bénéficiaires de la Convention de Travail, à celle de DRHRS.

-Le maintien de la référence à 60 ans pour le calcul du départ pour NIG 119

Le CEA ne doit pas profiter de la situation pour faire des économies sur le dos des salariés, aussi bien en ce qui concerne le nouveau dispositif de départ en retraite que les CAA .

Le CEA doit respecter ses engagements notamment en ce qui concerne la NIG 119.

Il appartient au personnel de faire entendre son point de vue.

C'est pourquoi, les Organisations Syndicales La CGT et FO du CEA Marcoule, appellent l'ensemble des salariés du CEA Marcoule en même temps que débute une nouvelle réunion de négociation :

- à 59mn de grève de 13h30 à 14h29 le 21 AVRIL
- à se rassembler devant le Bât 600 pour remettre tous ensemble une motion (au verso) à la Direction

**Soutenez les délégations CGT et FO
lors de la réunion de négociation de ce jour**



MARCOULE LE 21 AVRIL 2009

MOTION DES SALARIES CEA MARCOULE

MONSIEUR SORNEIN, DIRECTEUR DE LA DRHRS,

- Le dispositif de départ en retraite des salariés du CEA, en cours de négociation, ne doit pas servir d'alibi pour faire des économies sur le dos du personnel.
- Les salariés sont très insatisfaits du niveau des propositions faites actuellement par la DRHRS.
- Les salariés demandent une prime de départ à la retraite égale pour tous en prenant comme salaire de référence, le salaire moyen fiscal du CEA + le nombre de 14, 15 ou 16 mois ;
- Les salariés demandent le maintien du calcul de l'anticipation CAA à partir de 60 ans.